

Rapport N° 246

Pérennisation de Nyon Région Télévision

Demande de crédit :

- contribution annuelle au fonctionnement de la télévision régionale, à hauteur de CHF 240'000.- ;
 - participation à l'investissement initial pour la diffusion quotidienne et en direct, à hauteur de CHF 60'000.-.
-

Nyon, le 11 janvier 2016

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mme Valérie Mausner Léger et de MM. Luigi Altieri, Philippe Beuret, Patrick Buchs, Yves Gauthier-Jaques (en remplacement de Mme Josette Gaille), Robert Jenefsky, Régis Joly (Président et rapporteur) et Sacha Soldini, s'est réunie une seule fois le 6 janvier 2016 pour étudier le préavis cité en titre. A cette occasion, elle a entendu M. Daniel Rosselat, Syndic et M. Christophe Rasch, chargé de projet pour COMMUNYON. Elle les remercie vivement pour les nombreuses informations et explications complémentaires fournies.

En préambule, M. le Syndic dresse un rapide rappel de la genèse du projet NRTV : une chaîne de télévision régionale, lancée dès 2006 en réaction au lancement de ce qui deviendra La Télé Vaud-Fribourg en 2009, grâce aux financements des téléreseaux de Nyon et de Gland (TRN et SEIC) et sous la conduite de l'Association COMMUNYON. Il revient ensuite sur l'historique du sauvetage de la chaîne pour en arriver au présent préavis qui permettra la pérennisation de Nyon Région Télévision.

Une fois le décor planté, la Commission s'est efforcée de répondre aux composantes de la question que se posent certains : « *A qui sert cette chaîne de télé si chère et que personne ne regarde ?* »

Raison d'être

Le District de Nyon a la chance de disposer, en plus du maigre cahier du quotidien 24 Heures, de deux médias d'importance, participant activement au développement de l'identité régionale : le journal La Côte et NRTV. Il s'agit là des seuls vecteurs couvrant exclusivement notre région, une des plus dynamiques de Suisse ! Dans ce contexte, il y a

un véritable enjeu à disposer d'un canal de diffusion télévisé¹ de qualité pour la région, vecteur de lien social et identitaire et d'une mission de service public.

Le concept développé se veut évolutif, partant d'un socle de base, en production depuis la fin de l'été 2015, à savoir un journal et un débat hebdomadaires. Il s'agit d'une cinquantaine de minutes par semaine qui pourront s'étoffer au fil du succès rencontré et des financements complémentaires trouvés. L'objectif est de rendre compte de la vie de la région sans privilégier par trop les deux centres que sont Nyon et Gland. Par ailleurs, les investissements proposés devront permettre de faire une plus belle part au direct, plus compliqué, mais moins cher à produire.

Dans ce contexte, des collaborations étroites existent déjà avec La Côte, notamment pour la couverture des élections communales 2016 ou pour la soirée d'élection de la personnalité de la Côte ; elles seront développées. D'autres collaborations, avec Léman Bleu ou La Télé, par exemple, peuvent aussi être envisagées, soit en reprenant leurs contenus, soit en leur proposant du contenu « made in District de Nyon ».

Audience

La mesure de l'audience d'une télévision (audimat) n'a de sens que si elle est effectuée scientifiquement, notamment à des fins statistiques ou commerciales, par exemple pour fixer le prix de la minute de publicité. Cette mesure est effectuée en Suisse par Mediapulse SA (Télécontrol jusqu'au 1^{er} janvier 2013), mais uniquement sur les filiales de la SSR et les 13 diffuseurs régionaux bénéficiant d'une part de rétrocession de la redevance. COMMUNYON ne disposant pas d'une concession radio-TV, mais d'une « autorisation de diffuser » au sens de la LRTV, elle n'appartient pas au bouquet sous revue. Il n'y a donc pas de moyen scientifique de connaître exactement l'audience de NRTV.

Par le passé, une approche partielle avait été conduite par le biais de sondages d'opinions, permettant de cerner la perception que les gens avaient de notre TV régionale. Une telle expérience pourrait être reconduite, une fois la situation financière de la chaîne stabilisée, d'ici deux ou trois ans. Dans l'intervalle, seules des méthodes empiriques consistant à comptabiliser les invités sur le plateau et à récolter les retours qu'ils ont reçus, permettent de se faire une idée de la notoriété de NRTV.

D'un autre côté, d'importants efforts ont été faits ou sont sur le point de l'être par les câblo-opérateurs historiques, mais aussi par les grands acteurs nationaux que sont Swisscom et UPC Cablecom, pour améliorer la diffusion des programmes de NRTV. Malgré une mise en œuvre tardive de ces partenariats, pour des raisons historiques, ces acteurs ont accueilli avec aisance NRTV au sein de leurs bouquets de chaînes. Il est aussi à relever que la tendance de ces acteurs est d'encourager la production de l'offre de contenu.

Par contre, comme évoqué ci-avant, la diffusion par les câblo-opérateurs ne représente certainement pas, à terme, l'avenir de la transmission du contenu édité par NRTV. Celui-ci semble plutôt se situer du côté des visites du site Internet de la chaîne qui montrent une forte et constante progression depuis la reprise des programmes. NRTV compte s'inscrire pleinement dans la tendance stratégique « tout mobile ».

¹ ou pour le moins d'un véritable outil de production audiovisuel, tant il est vrai qu'aujourd'hui la consommation du contenu télévisuel évolue pour s'affranchir des opérateurs traditionnels, offrant sur le câble, des programmes à heures fixes. Le « téléspectateur » moderne consomme un contenu choisi, en téléchargement, sur des supports variés et à l'heure qui lui convient.

Gouvernance

Un autre point que la Commission a cherché à clarifier, est l'organisation générale de la structure du projet NRTV.

Premièrement, NRTV est une marque commerciale au même titre que RTS La 1^{ère}, elle n'a donc pas d'existence physique ou juridique. Pour exister, elle a besoin d'une structure de production, ProTV Venture SA et précédemment Orca Production. COMMUNYON, une association créée en 1988 pour conduire le projet de ville pilote en matière de communication développé par Swisscom, est quant à elle le détenteur de l'autorisation de diffuser et le propriétaire de la marque NRTV.

L'actuel comité de COMMUNYON devra être élargi pour assurer une meilleure représentation géographique au sein des organes du projet de télévision régionale. Par contre, à terme, la volonté est de privilégier les compétences professionnelles au détriment des élus, raison pour laquelle seuls trois postes sur sept seront occupés par des « politiques ».

Financement

Du fait de l'étroitesse du marché, il n'est pas envisageable, en Suisse, de développer une télévision à caractère commercial. De fait, tous les acteurs présents sur le territoire, qu'ils soient nationaux ou régionaux, n'existent que grâce à un financement public majoritaire, soit par le biais de la redevance, soit par des subventions directes de collectivités publiques. NRTV n'échappe pas à cette règle et ne constitue pas une exception.

Le montant de CHF 240'000.- demandé correspond à la participation nyonnaise aux coûts de fonctionnement du projet. La Ville de Gland devrait décider en février d'un soutien financier de CHF 175'000.-, soit CHF 130'000.- pour le budget de fonctionnement, 20'000.- pour les coûts d'investissement et CHF 25'000.- de commandes de prestations (préavis à l'étude). Plusieurs autres communes ont soit déjà donné leur accord (Coppet, Mies, Tannay pour près de CHF 40'000.-), soit devront déposer un préavis. Les autres communes seront ensuite approchées par COMMUNYON pour obtenir les soutiens nécessaires et arriver au montant recherché de CHF 525'000.-. Enfin, suite au vote négatif du 1^{er} avril 2015, il semble prématuré de solliciter financièrement le Conseil régional, sauf en l'incitant à commander des prestations.

Concernant les investissements, par le passé, COMMUNYON n'a jamais investi dans de l'équipement, préférant le louer à son exploitant. Aujourd'hui, estimant que tout ce qui peut être raisonnablement amorti en 3 ans, sans risquer d'être rapidement obsolète, doit être acheté plutôt que loué, COMMUNYON change sa politique d'investissement : l'association souhaite devenir propriétaire de ce matériel, qui peut difficilement être loué à un autre diffuseur et qui est en partie peu mobile (si on excepte certaines caméras).

Si la Commission relève les efforts entrepris par la plupart des acteurs, elle constate que la Ville de Nyon n'a pas manifesté sa volonté d'utiliser ce nouveau média qu'est NRTV en commandant des prestations autrement que par la voie de son budget ordinaire. Elle espère que les Services communaux joueront le jeu en incluant autant que possible NRTV dans leur stratégie de communication. Une part des budgets de communication devra être réorientée vers cet outil régional et certains supports imprimés pourraient être supprimés.

A plusieurs reprises, il a été répété que la chaîne produisait depuis août 2015 en situation de survie, soit sans vision claire sur son avenir et que cela devait changer pour gagner en sérénité. Dès lors, pour les porteurs du projet, il est clair que si un des deux principaux contributeurs attendu, soit Nyon ou Gland, devait ne pas accepter l'octroi du crédit de pérennisation proposé, NRTV cesserait son activité.

Conclusion

La Commission, au vu des explications reçues, de la qualité des programmes présentés depuis près de six mois et de l'engagement des personnes qui l'animent, est convaincue de la solidité du projet de télévision régionale. Elle convient de considérer NRTV comme relevant du service public, dont la mission serait de soutenir l'identité du District, au même titre que d'autres médias. Cela nécessite un important financement public que la Commission accepte, sachant que l'ensemble de la région s'est engagée à participer ou sera encouragée à le faire, une fois NRTV pérennisée.

Dès que la situation le permettra, la Commission souhaite que des objectifs mesurables soient associés à la stratégie définie en adéquation avec la mission précitée. Ainsi, le Conseil communal pourra disposer de rapports d'activité périodiques incluant, par exemple, le rappel des résultats obtenus en regard des objectifs fixés, ainsi que l'avancement des projets de la chaîne.

Elle souhaite également que la Ville fasse un plus grand usage de ce média, dans le cadre de ses budgets de communication actuels.

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N°246 concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision,

ouï les conclusions rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un montant annuel de CHF 240'000.- au fonctionnement de la télévision régionale pour les années 2016 et suivantes. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 110.3653.02 – *Participation à la TV régionale* ;
2. d'accorder un montant unique de CHF 60'000.-, afin de permettre à Nyon Région Télévision d'investir dans l'achat du matériel nécessaire à la production d'émissions quotidiennes et en direct. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9165.01 – *Subventions et participations à amortir*, dépense amortissable en cinq ans.

La Commission :

Luigi Altieri
Patrick Buchs
Robert Jenefsky
Valérie Mausner Léger

Philippe Beuret
Yves Gauthier-Jaques
Régis Joly (Président & rapporteur)
Sacha Soldini